

Département de l'Orne --- Arrondissement d'Alençon --- Commune de Chailloué --- 5 place de la Mairie – 61500	COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL Commune nouvelle de CHAILLOUÉ
--	---

L'an deux mil dix-neuf, le onze mars à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de Chailloué dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Marcel Riant.

Sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents : GUERIN Martine, BARBIER Catherine, COESNON Martine, DUVAL Cécile, GAUME Isabelle, GARNIER Manuela, PROD'HOMME Jeannine, BREBION Jessica, Riant Marcel, LECOEUR Henri, COUPARD Gilbert, CHATEL Jacques, ALEIXANDRE Emmanuel, LELOUP Christian, TABUR Denis, RAISON Christophe, ROBLIN Bruno, GALLOT Jérôme, CATTEAU Gérard.

Etaient absents : LETARD Philippe, SCHNEIDER Véronique, DANOT Agnès, COTTEREAU Paméla, GICQUEL Jean-Luc, LEBOË Pierrick, POTTIER Marc.

Excusés : BOURGERIE Séverine a donné pouvoir à COESNON Martine, MAACHI Christine, a donné pouvoir à Riant Marcel, CORU Vincent a donné pouvoir à ROBLIN Bruno, BOUSSEAUD-DE STOPPELAIRE Françoise a donné pouvoir à RAISON Christophe.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LELOUP a été désigné comme secrétaire de séance.

- 1) Compte rendu de la réunion du 3 décembre 2018 : Adopté à l'unanimité ;
- 2) Salle polyvalente de Chailloué :
 - Sur la proposition de la commission d'appel d'offre du 11 mars 2019, le conseil municipal, à l'unanimité, attribut les lots de 1 à 10. Lot 11 : La CAO propose de déclarer ce lot infructueux car les offres transmises ne sont pas acceptables au regard des critères de jugement retenus.
 - Avenant de marché de maîtrise d'œuvre sur présentation de l'estimation des travaux recalée. Adopté à l'unanimité.
- 3) Convention avec le Centre de Loisirs de Sées :
 Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le projet de convention pour la participation financière à l'accueil de loisirs, soit 7.50 € par jours ou 5.00 € par demi-journée pendant 20 jours. Dès lors que les familles auront bénéficiée de la totalité du nombre de jours pris en charge, elles bénéficieront d'un abattement de 2.00 € sur le tarif hors Sées.
- 4) Modification de statuts :
 - CDC des Sources de l'Orne : Compétences obligatoires.
 - SMICO : Adhésions.
- 5) Subventions 2019 :
 Les subventions 2019 aux associations et qui seront inscrites au Budget Primitif 2019, sont votées à l'unanimité.
 Pour la Société de Chasse et la Gymnastique Volontaire de Chailloué. Les présidents présents n'ont pas pris part au vote.

AMICALE DE CHAILLOUÉ	4 200,00 €
COMITE DES FETES DE CHAILLOUÉ	3 800,00 €
COMITE DES FETES DE MARMOUILLÉ	350,00 €
CLUB DES JOYEUX AMIS DE CHAILLOUÉ - MARMOUILLÉ	1 100,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHAILLOUÉ	600,00 €
ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES CHAILLOUÉ	1 000,00 €
TENNIS DE TABLE CHAILLOUÉ	900,00 €
CHAILLOUÉ ANIMATIONS	0,00 €
SOCIETE COMMUNALE DES CHASSEURS DE CHAILLOUÉ	1000,00 €
LA BANQUE ALIMENTAIRE DE L'ORNE	250,00 €
VÉLO CLUB NONANTAIS	300,00 €
ASSOCIATION SÉES DU CINÉ	450,00 €
SÉES JEUNESSE ANIMATION	0,00 €
DIVERS	4050,00 €
	18 000,00 €

- Association Chailloué Animation : Question. A revoir au prochain conseil.

- Subvention exceptionnelle pour l'APE de Chailloué pour l'aide aux voyages scolaires 2019 : Le conseil décide d'accorder une subvention de 10.00 € par jour et par enfants. Adopté à l'unanimité.

6) Restaurant scolaire et garderie - Révision des Tarifs :

- Repas 3.00 € à compter du 01/04/2019
 - Séance garderie 1.50 € à compter du 01/09/2019
- Adopté à l'unanimité.

7) Divers :

- Sécurité, contrôle Hydrants : fait par l'entreprise SAUR et envoyé au SDIS de l'Orne.
- Résultat du recensement de la population au 1^{er} janvier 2019 :
 - 937 habitants de la commune nouvelle de Chailloué
 - 648 habitants de la commune historique de Chailloué
 - 137 habitants de la commune historique de Marmouillé
 - 152 habitants de la commune historique de Neuville-près-Sées

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22h15.

A chailloué le 12 mars 2019.
Le Maire, Marcel RIANI

